

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 20 juin 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin
À 15 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Martine VERNHES, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°30_200625

Objet : Renouvellement de demande de subvention : Mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de contractualisation - 2026

Date de la convocation : 16/06/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_30-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

Délibération n°30_200625 :

Objet : Renouvellement de demande de subvention : Mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de contractualisation - 2026

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

Le CCAS est « lieu d'accueil » assurant une mission d'accueil et de suivi des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) soumis à l'obligation de contractualisation. Ce suivi se matérialise par la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) par le bénéficiaire. Le travailleur social accompagne ainsi le bénéficiaire du RSA dans son parcours d'Insertion.

Le département des Bouches du Rhône contractualise chaque année avec le CCAS d'Aubagne pour la mise en œuvre de ce projet.

En 2024, les travailleurs sociaux ont accompagné 551 bénéficiaires du RSA, 56% des personnes sont âgées de plus de 50 ans, 20% ont entre 40 à 49 ans, les 25/39 ans représentent 24% des personnes accompagnées. Les bénéficiaires de minima sociaux cumulent souvent de nombreuses problématiques qui freinent des démarches liées à l'emploi ou la formation. Notre action consiste donc à s'assurer que tous les bénéficiaires puissent avoir accès à leurs droits sociaux et à accompagner la personne vers une stabilisation de sa situation. Nous les aidons à repérer, à réduire ou lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Pour permettre la poursuite de l'action, il convient de demander le renouvellement de la convention pour l'année 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L123-4 et suivants et L262-15,

VU la loi n°2008-1249 du 1er Décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n°23 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 24 juillet 2020, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion pour les années 2024-2026,

VU la délibération n°8 de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches du Rhône du 7 février 2025 relative à la mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS a notamment pour mission d'accompagner le public pour l'instruction des demandes d'aide sociale ;

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_30-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

CONSIDÉRANT que l'article L262-15 du code de l'action sociale et des familles autorise le CCAS à procéder à l'instruction des demandes de RSA ;

CONSIDÉRANT que le CCAS d'Aubagne a décidé d'exercer cette compétence ;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la continuité de service en matière d'instruction d'aide sociale légale dans le cadre d'un accueil de proximité ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER auprès du Département des Bouches-du-Rhône, pour l'exercice 2026, une subvention permettant la continuité du service rendu aux Aubagnais ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution ;

ARTICLE 3 : D'IMPUTER la recette liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du C.C.A.S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_30-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
23/06/2025